

Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **12 juin 2007**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-23:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER DANS LA ZONE C3-06, L'USAGE «TERRASSE » COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE « ÉTABLISSEMENT DE SERVICE DE BOISSONS ALCOOLIQUES SANS PRÉSENTATION DE SPECTACLE (58211) »

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Michel Kandyba

Madame la greffière Nicole Drouin et M. Richard Dubois, directeur du service de l'aménagement du territoire

Le premier projet de Règlement numéro 717-23 a été approuvé le 8 mai 2007 par la résolution numéro 2007-05-165. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 30 mai 2007 et publié le 2 juin 2007.

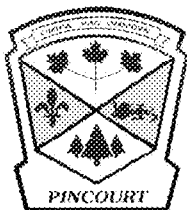
Le 12 juin 2007, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le Maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2 personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et monsieur le Maire clôt l'assemblée à 19 h 12.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 juin 2007**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron

Absence motivée : M. le conseiller Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2007-06-183

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2007

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40, d'ouvrir la séance régulière du mois de juin 2007.

2007-06-184

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2007

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 8 mai 2007, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2007-06-185

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2007

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

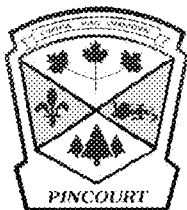
D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 mai 2007.

2007-06-186

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2007 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2007-06).

2007-06-187

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
DE MAI 2007

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2007 conformément au Règlement numéro 716.

2007-06-188

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MARCEL
LEMAY – OPÉRATEUR – USINE DE TRAITEMENT DES EAUX
USÉES

Considérant que monsieur Marcel Lemay, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 12 mars 2007 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 6 août au 1^{er} septembre 2007 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

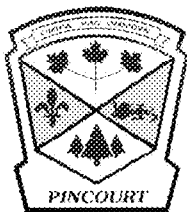
PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Marcel Lemay, opérateur – Usine de traitement des eaux usées, un congé sans solde du 6 août au 1^{er} septembre 2007 inclusivement selon sa demande déposée.

2007-06-189

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES
RICHARD – JOURNALIER-CHAUFFEUR – DIVISION ENTRE-
TIEN

Considérant que monsieur Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 1^{er} mai 2007 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 23 juillet au 31 août 2007 inclusivement ;



Ville de **PINCOURT**

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard, journalier-chauffeur – Division entretien, un congé sans solde du 23 juillet au 31 août 2007 inclusivement selon sa demande déposée.

2007-06-190

SUJET: APPROBATION DES COÛTS ET DES CIRCUITS – CIT LA PRESQU'ÎLE

Considérant la résolution n° 2007-05-181 quant à l'intention ferme de la Ville de Pincourt d'implanter un service de transport en commun sur son territoire et mandatant le CIT La Presqu'Île pour ce faire;

Considérant le dépôt par le CIT La Presqu'Île des prévisions budgétaires pour la période du 4 septembre 2007 au 31 décembre 2007;

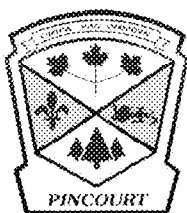
Considérant le dépôt par le CIT La Presqu'Île des trois circuits proposés assurant la desserte du territoire pour le rabattement des usagers vers la gare de train de banlieue Pincourt / Terrasse-Vaudreuil et le prolongement des circuits vers Vaudreuil-Dorion, pour les usagers se rendant au CLSC et à la clinique médicale d'urgence, et vers Sainte-Anne-de-Bellevue, pour les usagers se rendant au CEGEP John-Abbott et au Collège MacDonald ainsi que vers le terminus de la STM, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la proposition budgétaire et les circuits tels que déposés par le CIT La Presqu'Île.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels nécessaires afin d'assurer l'implantation du service dès le 4 septembre 2007.

D'autoriser le CIT La Presqu'Île, comme mandataire de la Ville de Pincourt pour l'implantation et l'opération du service de transport en commun, à effectuer toutes les démarches nécessaires et prendre les engagements nécessaires pour assurer les dessertes, telles que proposées.



Ville de **PINCOURT**

De transmettre copie de la présente résolution au CIT La Presqu'Île, à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil, à madame Meili Faille, député du comté de Vaudreuil-Soulanges, au directeur du poste Est de Vaudreuil-Soulanges de la Sûreté du Québec, au CLD de Vaudreuil-Soulanges, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à la Direction territoriale de Montérégie-Ouest du Ministère des Transports.

2007-06-191

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2007 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2007-06-192

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2007-05, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2007-06-193

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2007

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2007.

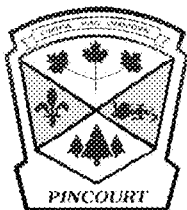
2007-06-194

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)



Ville de **PINCOURT**

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 2 avril 2007
- 7 mai 2007

Commission de sécurité publique :

- 14 mai 2007

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2007-06-195

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-23 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE C3-06

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-23 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à autoriser dans la zone C3-06, l'usage « terrasse » comme usage additionnel à un usage « établissement de service de boissons alcooliques sans présentation de spectacle (58211) »

2007-06-196

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE C3-06

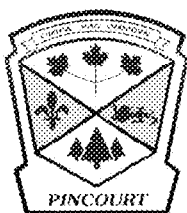
Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à autoriser dans la zone C3-06, l'usage « terrasse » comme usage additionnel à un usage « établissement de service de boissons alcooliques sans présentation de spectacle (58211) » sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2007-06-197

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 787 – PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LE SECTEUR INDUSTRIEL

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 787, d'adopter le Règlement numéro 787 - Règlement de programme de crédit de taxes pour le secteur industriel de la ville de Pincourt.



Ville de **PINCOURT**

2007-06-198

SUJET: RÉTROCESSION DE LOTS PAR GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. À LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la rétrocession, au coût de 1 \$, par Groupe immobilier Grilli inc. à la Ville de Pincourt des lots numéros 3 620 281, 3 620 328, 3 620 329, 3 620 330, 3 620 345, 3 620 346, 3 620 347, 3 620 379 et 3 906 139 (anciennement parties de 3 620 331 et 3 620 332) du cadastre du Québec, le tout rétroactif au 15 février 2006.

Que M^e Michèle Dubreuil, notaire, soit mandatée pour préparer les documents notariés aux frais de la Ville de Pincourt.

Que le maire, M. Michel Kandyba, et la greffière, M^{me} Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, M^{me} Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer lesdits documents, pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2007-06-199

SUJET: COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES – FERMETURE DE DOSSIERS – JUIN 2007

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

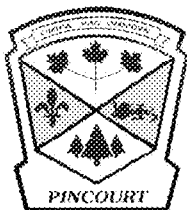
D'autoriser la Cour municipale régionale de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers ci-après énumérés :

| <u>Dossiers</u> | <u>Constats</u> |
|-----------------|-------------------|
| N° 90-01979-3 | Constat n° P1979 |
| N° 90-02006-3 | Constat n° P2006 |
| N° 90-02007-3 | Constat n° P2007 |
| N° 90-02695-3 | Constat n° P2695 |
| N° 90-03135-0 | Constat n° P03135 |
| N° 91-03530-3 | Constat n° P3530 |
| N° 92-05497-3 | Constat n° P05497 |
| N° 94-01038-3 | Constat n° P1038 |
| N° 00-00982-0 | Constat n° P11911 |
| N° 00-01229-0 | Constat n° P12004 |
| N° 00-02565-0 | Constat n° P01691 |

2007-06-200

SUJET: MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;



Ville de **PINCOURT**

Attendu que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

Attendu que la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Pincourt confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Pincourt.

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Pincourt s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

Que, pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville de Pincourt devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

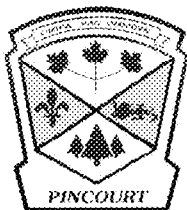
Que la Ville de Pincourt reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2007-06-201

**SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSPECTION ET L'ANALYSE
DES BORNES D'INCENDIE POUR L'ANNÉE 2007**

**PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



Ville de **PINCOURT**

D'entériner l'octroi du contrat pour l'inspection et l'analyse de 411 bornes d'incendie pour l'année 2007 à la firme "Aqua Data" au taux unitaire de 21,90 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire n° 02-413-00-526.

2007-06-202

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JUIN 2007

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la facture d'honoraires professionnels suivante:

A) LCS 2895102 CANADA INC.

Pour le projet GEN-2006-300, la somme de 3 617,91 \$ représentant le paiement de la facture n° 43464 pour les travaux de nettoyage et de peinture de la piscine municipale.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire n° 02-740-10-531.

2007-06-203

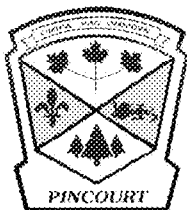
SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DU CONTRAT À AQUA-DATA POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET L'INTÉGRATION DE TOUS LES PLANS D'INTERVENTION (CHAUSSÉE, ÉGOUT ET AQUEDUC) EN PLAN UNIQUE AU FORMAT DU MAMR

Considérant l'approbation du projet par la Commission technique, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la réalisation du plan d'intervention du réseau d'égout et l'intégration de tous les plans d'intervention (chaussée, égout et aqueduc) en un plan unique au format du ministère des Affaires municipales et des Régions à Aqua-Data au montant de 14 980 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire n° 02-401-10-411.



Ville de **PINCOURT**

2007-06-204

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET AIR CLIMATISÉ (CVAC)

Considérant l'analyse faite par le directeur des Services techniques et l'approbation par le directeur général, il est

**PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour l'entretien préventif des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVAC) à la compagnie Thermo-Cyr inc. pour une période d'un an au montant de 6 250,20 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires n^{os} 02-196-00-531, 02-226-00-531, 02-326-00-531, 02-701-21-531 et 02-414-06-531.

2007-06-205

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ ET NON RÉSERVÉ - OCTROI DU CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION DANS LE PROJET VILLAGE RENAISSANCE

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'octroi du contrat pour le réaménagement du bassin de rétention du projet Village Renaissance à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. au montant de 20 950 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé pour un montant de 15 600 \$ et par le surplus non réservé pour un montant de 5 350 \$ et soit imputée au poste comptable n^o 22-700-10-047.

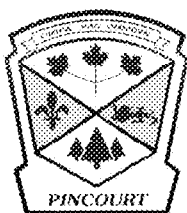
2007-06-206

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – REMISE À L'ÉTAT NATUREL D'UNE PORTION DE LA RUE DES CHARDONNETS – PROJET N^o DG-2007-002

Considérant l'approbation du projet n^o DG-2007-002, il est

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'octroi du contrat pour la remise à l'état naturel d'une portion de la rue des Chardonnerets à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. au montant de 18 540 \$, taxes applicables en plus.



Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense pour le projet spécial n° DG-2007-002 soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste budgétaire n° 02-401-10-527.

2007-06-207

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉTUDE DE SUBVENTION POUR L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE LORS DE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'USINE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de contrat pour l'étude de subvention pour l'économie d'énergie lors de l'augmentation de la capacité de l'usine à Genivar Société en commandite au montant de 5 500 \$, taxes applicables en sus.

D'autoriser le paiement de la facture n° 69671 au montant de 3 133,63 \$ pour les honoraires professionnels pour la mesure d'économie d'énergie de la station de pompage.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire n° 02-414-06-532.

2007-06-208

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT » DANS LE PROJET SOMMET BOISÉ PHASE IIIA

Considérant la recommandation des Services d'urgence et de sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité publique, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer des panneaux « Arrêt » dans le projet « Sommet Boisé » phase IIIA aux quatre coins de l'intersection des rues de la Vallée et de la Plaine.

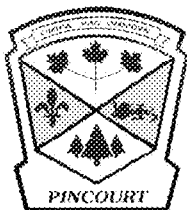
D'installer des panneaux « Arrêt » dans le projet « Sommet Boisé » phase IIIA sur l'avenue Forest, direction est et ouest, à l'intersection de la rue Racine.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2007-06-209

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLES DE MAISONS - PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de maisons suivants :

- 1) Le « Aster-B » de Construction Plani-Choix Inc. pour la future construction au 1120, rue du Suroît (lot 3 620 377);
- 2) Le « Cerisier » du Groupe immobilier Grilli Inc. pour la future construction au 1107, rue du Suroît (lot 3 620 319);
- 3) Le « Heather » de Construction Plani-Choix Inc. pour la future construction au 1122, rue du Suroît (lot 3 620 378);
- 4) Le « Indigo » de Construction Plani-Choix Inc. pour la future construction au 1118, rue du Suroît (lot 3 620 376);
- 5) Le « Maia » des Habitations Clément et Larose Inc. pour la future construction au 909, rue des Sorbiers (lot 3 550 209)

et que ces modèles soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

D'approuver également le plan préparé par Domicil Concepts (modèle unique) pour la future construction au 708, rue des Châtaigniers (lot 3 378 518).

2007-06-210

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLES DE MAISONS - PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles des maisons suivants :

- 1) Maison de ville de 4 unités de 22' avec agrandissement de chambre sur le côté des Habitations Raymond & Associés Inc. et des Habitations Sylvain Ménard Inc.
- 2) Le « Méandre 2 » des Habitations Raymond & Associés Inc. et des Habitations Sylvain Ménard Inc. pour la future construction au 821, rue de la Falaise (lot 3 564 268)

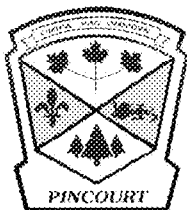
et que ces modèles soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

2007-06-211

SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 5230/S/62798069/P – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 15 mai 2007 du plan n^o 5230/S/62798069/P soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.



Ville de **PINCOURT**

2007-06-212 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 103, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER (LOT 1 574 520) – RÉDUCTION DU RATIO DES CASES DE STATIONNEMENT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction du ratio de une (1) case de stationnement par 10 m² pour les usages « service médical » et « restauration » à une (1) case de stationnement par 30 m² au 103, boulevard Cardinal-Léger (lot 1 574 520).

2007-06-213 SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o R16554-1, MINUTE 7123 – LOTS 3 978 069 ET 3 978 070 (44^E AVENUE)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

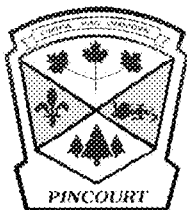
Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n^o R16554-1, minute 7123, en date du 4 mai 2007, soit les lots projetés 3 978 069 et 3 978 070 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoît Rolland, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2007-06-214 SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o 11597, MINUTE 11597 – LOTS 3 982 475 À 3 982 477 (RUE DE LA VALLÉE)

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n^o 896257, minute 11597, en date du 11 mai 2007, soit les lots projetés 3 982 475 à 3 982 477 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, service de l'aménagement du territoire.



Ville de **PINCOURT**

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 30.

2007-06-215

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2007

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 31, d'ajourner la séance du 12 juin 2007 au 19 juin 2007 à 19 h.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE